



**Stadt Biel**  
**Ville de Bienne**

Soziales  
Affaires sociales



**PARTICIPATIF**  
ZUSAMMENHALT

## Services spécialisés

# Service juridique

### **Qui sommes-nous ?**

Notre équipe dynamique se compose de trois juristes francophones et germanophones ainsi que de deux stagiaires titulaires d'un Master. Nous travaillons tous de manière autonome, sous notre propre responsabilité et sommes confrontés à un grand nombre d'affaires, notamment de droit administratif, civil, pénal, ou relevant du droit des poursuites et des assurances sociales. Par conséquent, nous exerçons une activité passionnante et très variée. Nous sommes à tout moment à la disposition du responsable et des services internes du Département des affaires sociales pour répondre à leurs questions, favorisant ainsi l'entraide et la coopération.

## **Que faisons-nous ?**

Nous nous engageons pour que la législation soit correctement appliquée dans l'aide sociale, fortement réglée par des normes légales et réglementaires. Ainsi, nous veillons à ce que les prestations soient versées de manière juste et équilibrée, dans le respect des principes qui régissent l'aide sociale, tels que la subsidiarité, la couverture des besoins ou l'individualité. Nous veillons à ce que les prestations d'aide sociale versées en trop soient remboursées. En outre, nous faisons valoir le droit des bénéficiaires à d'autres prestations en amont de l'aide sociale. Il s'agit notamment des contributions des assurances sociales, des pensions alimentaires ou des héritages en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale. Ce faisant, nous permettons parfois à ces derniers de rembourser tout ou partie de leur dette auprès de l'aide sociale et les aidons ainsi à s'en affranchir.

## **Comment travaillons-nous ?**

En tant qu'équipe de support interne, nous soutenons et conseillons le Département des affaires sociales sur le plan juridique. Nous édictons des décisions – en particulier dans les cas de perception de l'aide sociale régulière ou irrégulière –, nous déposons si nécessaire des plaintes pénales et apportons notre aide dans les procédures de recouvrement. Par ailleurs, nous communiquons également avec les autorités, les avocats et avocates, et les autres institutions sur des questions d'ordre juridique, par exemple lorsque les bénéficiaires de l'aide sociale reçoivent un héritage.

## **En quoi notre action est-elle importante ?**

Dans l'aide sociale, l'application correcte du droit se traduit par davantage de justice. Tout le monde en bénéficie, ce qui permet d'améliorer l'acceptation des assurances sociales, et notamment de l'aide sociale, parmi la population. Si les règles sont respectées, cela permet d'éviter des litiges juridiques onéreux. En outre, si les bénéficiaires de l'aide sociale savent que le droit est appliqué correctement, la tâche des assistantes sociales et des assistants sociaux s'en trouve facilitée.